

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1993

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 48**

À l'alinéa 36, substituer aux mots :

« ce délai »,

les mots :

« le délai prévu aux deux premiers alinéas du présent V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.